



La Roche-sur-Yon, le jeudi 26 septembre 2019

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Service Assemblées Courrier

HOTEL DE VILLE

Place du Théâtre - BP829

85021 La Roche-sur-Yon
Tel : 02-51-47-47-47
Fax : 02-51-37-48-71

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU

1 COEUR DE VILLE : CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE / AGGLOMERATION ET BANQUE DES TERRITOIRES

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

La ville de La Roche sur Yon est lauréate de l'appel à projet national Cœur de Ville qui permet de mobiliser sur 5 ans, sur son territoire, les moyens de l'État et des partenaires afin de créer les conditions d'un développement partagé. Le développement du territoire de l'agglomération exige en effet une ville centre dynamique, structurante et rayonnante afin de jouer pleinement de jouer son rôle de chef lieu de département et de pôle d'équilibre au sein de la région des Pays de la Loire. Mais le développement d'un territoire est aussi un ensemble systémique composé de communes membres en développement et des projets structurants. Le projet de territoire 2015-2020 a organisé l'orientation dynamique à donner au territoire. La ville et l'agglomération souhaitent organiser le succès de cet accompagnement des partenaires présents sur notre territoire que ce soit dans le cadre de Cœur de ville ou dans le cadre de l'accompagnement des projets communautaires. La Caisse des Dépôts accompagne depuis plusieurs années ville, communes et agglomération dans le cadre de prêts à long terme afin de financer leur développement.

Il est proposé de conclure une convention cadre ayant pour objet de préciser le champ des actions menées par l'Agglomération et ses communes membres pouvant être accompagnées, selon les cas, soit sous forme d'ingénierie soit sous forme de financement en prêts de long-terme ou par des prises de participation dans des sociétés de projet aux côtés de partenaires publics et/ou privés.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2 DECISION MODIFICATIVE N°2 DE 2019 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La décision modificative n° 2 a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires pour permettre la réalisation des dépenses et des recettes sur le budget principal et les budgets annexes.

Les mouvements budgétaires sur lesquels le Conseil municipal doit se prononcer , toutes sections confondues , en dépenses et en recettes , s'élèvent à 2,2 M d'euros pour le budget principal

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Abstention(s): Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet.

3 ADMISSIONS EN NON VALEURS ET CREANCES ETEINTES BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le conseil est appelé à se prononcer sur les admissions en non valeurs de 24 722,28 euros et les créances éteintes pour 123,50 € sur le budget principal.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4 CREATION DE L'ACTIVITE "OPERATIONS D'AMENAGEMENT" ASSUJETTIE A LA TVA SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil de créer une activité "Opérations d'aménagement " assujettie à la TVA sur le budget principal afin de retracer les opérations à caractère économique réalisées par la collectivité, notamment les opérations

d'aménagement urbain.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5 CONVENTION RELATIVE A LA REPARTITION DES RECETTES ISSUES DES FORFAITS POST-STATIONNEMENT

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Il est proposé au conseil de conclure une convention ayant pour objet de définir les conditions et modalités de répartition des produits du Forfait Post-Stationnement (FPS) entre la Ville de la Roche-sur-Yon qui a institué la redevance et La Roche-sur-Yon Agglomération au titre de l'organisation du transport et de la mobilité, déduction faite des coûts de mise en œuvre conformément aux dispositifs prévus au III. de l'article L. 2333-87 du code général des collectivités territoriales.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6 LES HALLES - TRANSFERT DU MAGASIN U EXPRESS - BAIL COMMERCIAL SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES - AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LA SOCIETE CEPARESO

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Dans le cadre de la requalification de la place du marché, il est prévu de transférer, sur cette même place, le magasin U EXPRESS, à l'emplacement actuel de la librairie 85000 et du restaurant Le Karo. A cette fin, Monsieur Florent Raimbault, directeur général de la société CEPARESO et la Ville se sont rencontrés régulièrement à l'effet d'envisager la conclusion du bail commercial devant succéder à la promesse de bail signée en mai 2017. La société CEPARESO souhaitant exploiter le local accolé au magasin et faisant office de sas d'entrée au magasin, une autorisation d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels a également été négociée. Compte tenu du retard de livraison du local principal au regard de la date portée dans la promesse de bail d'une part, et de l'importance des travaux d'aménagement du sas d'entrée à la charge de la société CEPARESO selon le cahier des charges de la Ville d'autre part, un accompagnement financier a été négocié respectivement à hauteur de 90 300 € et de 40000 € nets de taxe. Il est proposé au conseil d'approuver ce dispositif et les termes des documents contractuels à venir.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7 PROLONGATION DE L'EXONERATION TEMPORAIRE DES DROITS DE PLACE DES MARCHES DES HALLES

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Par délibérations en date du 13 novembre 2018, du 29 janvier 2019 et du 2 juillet 2019, le Conseil municipal a adopté l'exonération des droits de place des marchés intérieur et extérieur des Halles en raison du retard des travaux de rénovation et d'aménagement du quartier.

Il est proposé au Conseil municipal de prolonger l'exonération totale des droits de place liés à l'occupation des bancs du marché couvert, places de parking incluses, et des emplacements du marché de plein vent du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020 maximum.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8 MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURES DES AVENANTS

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au conseil d'approuver la signature des avenants suivants :

- Marché n° G18-013 - Prestations de maintenance dans les bâtiments intercommunaux, communaux et du CCAS de La Roche-sur-Yon - Lot n° 01 " maintenance des ascenseurs "
- Marché n° G18-016 - Prestations de maintenance dans les bâtiments intercommunaux, communaux et du CCAS de La Roche-sur-Yon - Lot n° 04 " maintenance dégraissage et extraction des points chauds des cuisines "
- Marché n° G19006 - Prestations de maintenance dans les bâtiments intercommunaux, communaux et du CCAS de La Roche-sur-Yon - Lot n° 05 " maintenance des portes et portails à fermetures automatique "
- Marché n° V17-142 - Place de la Vendée - Aménagement de voirie et création d'une fontaine sèche - Lot n° 2 " Fontaine "

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9 MAITRISE D'OEUVRE EN INFRASTRUCTURE POUR LES TRAVAUX DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération ont des besoins similaires pour des prestations de maîtrise d'œuvre en infrastructure pour les travaux de réseaux d'assainissement, il est donc proposé de constituer un groupement de commandes afin de mutualiser les prestations. La Roche-sur-Yon Agglomération coordonnera le groupement et portera la consultation.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10 RESTRUCTURATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LAENNEC - VALIDATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

La ville de La Roche-sur-Yon a décidé d'entreprendre des gros travaux de restructuration de l'école élémentaire Laennec. Il est proposé au conseil de valider le programme de travaux présenté et l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux , soit 1 030 000 euros HT

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU STADE HENRI DESGRANGE

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Mis en service en 2008, le terrain synthétique du stade Henri Desgrange est aujourd'hui usagé et ne répond plus aux critères sportifs et de sécurité nécessaires à la pratique du football et du rugby en compétition.

Dans son ensemble, le programme de rénovation a pour objectif d'améliorer les conditions de pratique et d'accueil des

usagers à travers :

- la rénovation du terrain synthétique ;
- la création d'un terrain complémentaire de foot à 5 ;
- la sécurisation de la liaison « vestiaires-terrain » ;
- la création d'une tribune d'une capacité d'environ 100 places assises ;
- la création d'un espace de convivialité et d'un espace de stockage

Le coût prévisionnel du programme est de 923 464 HT. Pour la réalisation de ces aménagements et équipements, la ville de La Roche-sur-Yon sollicitera la Fédération Française de Football pour une subvention d'un montant total de 60 000 €. Le SYDEV contribuera également au volet éclairage à hauteur de 17 278 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Des modifications de délégations impliquent la mise à jour du tableau des indemnités versées aux élus municipaux. Il est proposé au conseil de modifier le montant de l'indemnité de fonction accordée à Monsieur Marc RACAPE suite au retrait de sa délégation par arrêté municipal du 23 juillet 2019.

QUESTION ADOPTEE PAR,

33 voix POUR

2 voix CONTRE : Monsieur Marc Racapé, Monsieur Jack Mbeti Noah.

4 ABSTENTION(S) : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Anita Charrieau.

6 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet.

13 CONVENTION DE PUBLICATION DE DONNEES OUVERTES ENTRE LA VILLE ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Cette convention a pour objet de permettre à la Ville de La Roche-sur-Yon de publier des données ouvertes sur le portail d'ouverture des données publiques data.larochesuryon.fr mis à disposition de La Roche-sur-Yon Agglomération par la Région des Pays de la Loire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

14 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DES MANDATAIRES ELUS REPRESENTANT LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON AU SEIN D'ORYON

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

L'activité de la Société d'ORYON s'articule de trois pôles :

- le Développement Economique, qui regroupe les missions confiées par les collectivités locales en matière économique et les missions directement assurées auprès d'entreprises, ainsi que l'organisation d'évènements,
- Habitat et Projets Urbains, avec d'une part le service construction (maîtrise d'ouvrage logements et de bâtiments d'activité en propre, l'assistante à maîtrise d'ouvrage pour les Collectivités, les mandats publics ou privés, les contrats de promotion immobilière, la location-accession sociale), et d'autre part le service aménagement (concessions et conventions publiques d'aménagement confiées par des Collectivités, opérations d'aménagement en propre, mandats

d'études),

- la Gestion Immobilière, avec le service gestion locative de notre parc de logements sociaux et de locaux d'activités, ainsi que le service ParcExpo qui commercialise, gère et entretient les équipements publics des Oudairies et du Bourg-sous-la-Roche.

Il est proposé au conseil d'approuver le rapport qui lui est présenté.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15 PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°14b

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Par arrêté municipal n° 18-1410 du 20 décembre 2018, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 14 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette enquête publique s'est déroulée du 25 février au 28 mars 2019 inclus. Le dossier de modification comportait un dossier 14a portant sur des adaptations et modifications des pièces réglementaires écrites et graphiques du Plan Local d'Urbanisme, et un dossier 14b portant sur une modification réglementaire mineure du site patrimonial remarquable.

Le dossier de modification n° 14a a été approuvé lors du conseil municipal du 21 mai 2019.

Le présent dossier de modification 14b portait sur la rectification d'une erreur matérielle au sein du règlement du site patrimonial remarquable. Il nécessitait une validation de la Préfecture de Région avant approbation par le conseil municipal.

Le commissaire-enquêteur a reçu 10 personnes au total et a enregistré 3 courriers dont l'un portait sur l'objet d'une enquête publique concomitante, et 6 observations sur le registre d'enquête. Aucun courriel n'a été transmis.

Aucune observation n'a été émise sur l'objet du dossier de modification 14b.

Le Commissaire-enquêteur a émis, au travers de son rapport et de ses conclusions, un avis favorable à la modification n° 14 du PLU.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification n° 14b du PLU.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16 CREATION D'UNE COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Suite à l'adoption de la Loi relative à la liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine du 7 juillet 2016, dite loi CAP, ayant transformé les ZPPAUP, AVAP et secteurs sauvegardés en sites patrimoniaux remarquables, la Ville de La Roche-sur-Yon est désormais dans l'obligation de créer une commission locale du site patrimonial remarquable remplaçant la commission locale de l'AVAP (CLAVAP).

Cette commission est composée de 4 membres de droit et de 15 membres nommés maximum.

Il est proposé d'intégrer 12 membres nommés au sein de la commission, soumis aujourd'hui à l'approbation du conseil municipal.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17 CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AU PROFIT DU GROUPE AMETIS ATLANTIQUE - BOULEVARD D'ANGLETERRE ET RUES REPUBLIQUE/LORIEAU - MODIFICATION DE L'ACQUEREUR

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

A l'issue d'une consultation d'appel à promoteurs, la ville a désigné comme lauréat la société QUARTUS Résidentiel en

septembre 2017 puis approuvé la cession de l'ensemble immobilier cadastré section BK numéros 549 et 789 d'une contenance totale de 3 366 m² en décembre 2017.

Ce promoteur n'ayant pas levé toutes les conditions suspensives de la promesse unilatérale de vente, la Ville en collaboration avec l'EPF de la Vendée a consulté deux autres opérateurs afin de poursuivre le projet de réhabilitation de l'îlot.

A l'issue de cette seconde consultation, le groupe AMETIS ATLANTIQUE a été retenu en raison de sa programmation de 45 logements (dont 17 à caractère social, 11 de type BRS et 17 libres) tournés vers les familles (80% de T3 au T5) et du respect du prix de vente affiché de 660 000€.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette cession.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18 CESSION D'UN DELAISSE FONCIER AU PROFIT DE MADAME MURAIL YVETTE - RUE JOSEPH BARA A LA ROCHE SUR YON

Rapporteur : Madame Françoise Bouet

Madame MURAIL Yvette, propriétaire d'une habitation rue Joseph Bara, a pour objectif d'agrandir sa parcelle et de faciliter l'accès à son garage et a sollicité la collectivité pour acquérir une portion de 93 m² issue du domaine public qui a fait l'objet d'une procédure de déclassement, approuvée par délibération du 21 mai 2019.

Les formalités requises étant remplies, le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession de cette emprise foncière de 93 m², située rue Joseph Bara, au profit de Madame MURAIL Yvette au prix de 45 € le m² soit 4 185 €

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

19 CESSION D'UN DELAISSE FONCIER AU PROFIT DE MONSIEUR MORELLE KEVIN ET MADAME GUIET AMANDINE - 35 RUE JOSEPH BARA A LA ROCHE SUR YON

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Monsieur MORELLE et Madame GUIET, propriétaires d'une habitation 35 rue Joseph Bara, ont pour objectif de construire un garage et ont sollicité la collectivité pour acquérir une portion de 156 m² issue du domaine public qui a fait l'objet d'une procédure de déclassement, approuvée par délibération du 27 mars 2018.

Les formalités requises étant remplies, le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession de cette emprise foncière de 156 m², située rue Joseph Bara, au profit de Monsieur MORELLE et Madame GUIET au prix de 45 € le m² soit 7 020 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

20 CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE AU PROFIT DE LA SOCIETE FRANCE ALLIANCE - ZAE PARC ECO A LA ROCHE SUR YON

Rapporteur : Monsieur Jean Michel Barreau

La Société FRANCE ALLIANCE implantée dans la ZAE de Parc Eco85 souhaite développer un entrepôt logistique et a sollicité la collectivité pour acquérir une portion de 300 m² issue du domaine public afin de procéder à deux rectifications de limites parcellaires et ainsi disposer d'une emprise foncière plus homogène. La Ville de la Roche-sur-Yon a mené une procédure de déclassement, approuvée par délibération du 21 mai 2019. Les formalités administratives étant remplies, le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession d'une emprise foncière d'environ 300 m², située dans la ZAE Parc Eco 85, au profit de la Société FRANCE ALLIANCE au prix de 16,20 € le m² soit 4 860 €

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

21 CESSIION D'UN BIEN RUE PIERRE BACQUA AU PROFIT DE L'ASSOCIATION FRANCO MUSULMANE DE VENDEE - PROLONGATION DE LA PROMESSE DE VENTE

Rapporteur : Monsieur René Chabot

Le Conseil Municipal du 28 mars 2017 a approuvé la signature d'une promesse de vente d'une durée de deux années au profit de l'association Franco Musulmane de Vendée pour un bien à usage de mosquée situé 38 rue Pierre Bacqua, au prix de 153 000 €. Les dons des usagers de la mosquée étant insuffisants, un délai supplémentaire de 12 mois est demandé par l'association. Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette prolongation de la promesse de vente jusqu'au 26 juillet 2020.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

22 CESSIION FONCIERE AU PROFIT DE MONSIEUR BOUNIATYAN - RUE DE LA MAISON NEUVE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

La collectivité souhaite aliéner la parcelle cadastrée section DS numéros 226 d'une contenance de 770 m² rue de la Maison Neuve, quartier de Saint André d'Ornay au profit de Monsieur BOUNIATYAN pour la réalisation d'un programme immobilier mixte comprenant des locaux d'activités en rez-de-chaussée et des logements en étage. Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette cession au prix de 108€ du m² soit 83 160€.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

23 CESSIION D'UN APPARTEMENT AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME CHAPPELLIER - 40 RUE WAGRAM

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

La Commune de LA ROCHE-SUR-YON a reçu par leg de Madame HERGUEUX Suzanne, aux termes d'un acte notarié du 10 juin 2016, un appartement situé au sein de la Résidence Les Terrasses, 40 rue Wagram. Dans un souci de transparence et d'efficience budgétaire, la collectivité a mis en place une procédure officielle de mise en concurrence pour les cessions des biens relevant du domaine privé. Une commercialisation a alors été organisée en ligne par la société AgoraStore du 17 au 19 juin 2019 et l'offre de Monsieur et Madame CHAPPELLIER au prix de 53 539,00 Euros net de taxes a été retenue dans la mesure où elle a été jugée la mieux disante pour la collectivité. Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession au profit de Monsieur et Madame CHAPPELLIER.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24 CESSIION DE DELAISSES FONCIERS AU PROFIT DE LA SOCIETE MADERA - ZAE LES AJONCS

Rapporteur : Madame Laurence Gillaizeau

Suite à la désaffectation et au déclassement, approuvés par délibération du 18 septembre 2018, d'une emprise foncière d'environ 2 779 m² située ZAE les Ajoncs permettant ainsi son aliénation, le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession au profit de la Société MADERA de cet ensemble immobilier au prix estimé de 38 433,57€ HT, soit 13,83€ du m².

Cette cession permettra à la Société MADERA de régulariser les limites de propriétés et de construire un préau en

alignement de l'atelier existant.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

25 REGULARISATION DES ECHANGES FONCIERS ENTRE VENDEE HABITAT ET LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON QUARTIER DES PYRAMIDES ET CONSTITUTION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

L'aménagement des abords de la cité Lucien Valéry, le long du boulevard d'Eylau, a permis la réalisation d'un cheminement piéton reliant le Bd d'Eylau à la cité Lucien Valéry, sur les propriétés de Vendée Habitat et de la Ville de La Roche-sur-Yon. Ces travaux d'aménagement ont conduit à une recomposition parcellaire entre les fonciers des deux entités qu'il convient d'entériner et à la rationalisation de l'entretien des espaces.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les échanges fonciers entre VENDEE HABITAT et La Ville et la cession au profit de VENDEE HABITAT de 1m² à l'Euro symbolique avec dispense de paiement ainsi que la signature d'une convention de servitude de passage pour l'entretien des mobiliers urbains au profit de VENDEE HABITAT.

De plus, dans le cadre de la requalification des abords du groupe scolaire des Pyramides, VENDEE HABITAT rétrocède à la Ville de la Roche-sur-Yon, une parcelle de terrain correspondant à un cheminement piéton reliant la rue des Pyramides au boulevard d'Eylau, entre le groupe scolaire et la résidence « La Garenne ». Lors de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2017, la cession de la parcelle section AC numéro 825 d'une contenance de 720 m² a été approuvée alors qu'elle ne fera pas l'objet d'un transfert de propriété. Il convient donc de régulariser la situation. Le Conseil Municipal est appelé à annuler le transfert de propriété de cette parcelle.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

26 CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE VENDEE EAU - ALLEE CHARLES PEGUY

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de servitude, sans indemnité, au profit de VENDEE EAU relative à une autorisation de passage d'une conduite d'eau potable, parcelle cadastrée section XE numéro 13, allée Charles Peguy.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

27 CONVENTION DE SERVITUDE CONSENTIE PAR LE DIOCESE DE LUÇON AU PROFIT DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON - 7 RUE HOCHÉ

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

La ville de la Roche-sur-Yon souhaite améliorer les conditions d'accueil des organisations syndicales du territoire de la Vendée en lançant une opération de restructuration et extension de la Bourse du Travail située 16 Boulevard Louis Blanc à La Roche-sur-Yon. Le bâtiment existant, Etablissement Recevant du Public (ERP) de 3ème catégorie, fait l'objet d'un avis défavorable de la commission de sécurité depuis le 29 janvier 2015 en raison des non conformités majeures notamment en terme d'évacuation des personnes. Suite à la rencontre des services avec l'Association Diocésaine de Luçon, propriétaire du fonds servant, situé 7 rue Hoche un accord a été trouvé pour créer une sortie de secours depuis la cour permettant l'évacuation sur la rue Hoche. Pour cela, une convention de servitude doit être mise en place.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette convention de servitude.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**28 CONVENTION RELATIVE A UN AMENAGEMENT DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC
DEPARTEMENTAL (RD 88) EN AGGLOMERATION**

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au conseil d'approuver les termes d'une convention à intervenir avec le Département de la Vendée, fixant les conditions de réalisation d'un giratoire ZAC de la Marronnière et les conditions de son entretien ultérieur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**29 CONVENTION DE REALISATION ET D'ENTRETIEN D'UN AMENAGEMENT DE SECURITE RUE
GEORGES MAZURELLE RD80**

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

La rue Georges Mazurelle (RD80) est une voie de transit supportant un trafic journalier de 12 500 véhicules. Bordée par le Centre Hospitalier homonyme, la commune s'est engagée depuis 2017 dans sa sécurisation. La présente convention est conclue afin d'organiser les modalités de réalisation et d'entretien d'un dispositif de réduction de vitesse situé à l'entrée de l'établissement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**30 QUARTIER LES HALLES - AIDES A LA RENOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES ET
FACADES DE LOGEMENTS**

Rapporteur : Monsieur Cyril Bréhéret

Dans le cadre des aides aux façades de logements et devantures commerciales, de nouveaux dossiers sont déposés.

- 1 dossier au titre des logements pour un montant de 7 000 euros
- 3 au titre des devantures commerciales pour un montant de 16 382 euros

Une modification des règlements des aides façades de logements et devantures est proposée (avec notamment une modification du périmètre)

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**32 CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE (ETAT, CONSEIL DEPARTEMENTAL, VILLE DE LA
ROCHE-SUR-YON) RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA PERMANENCE SOCIALE AU
COMMISSARIAT DE POLICE DE LA ROCHE-SUR-YON**

Rapporteur : Madame Geneviève Poirier-Coutansais

Une permanence sociale, jusqu'à présent co-financée dans le cadre d'un partenariat entre la Ville et l'Etat, a été mise en place en 2007 au sein du Commissariat de police de La Roche-sur-Yon. Ce partenariat s'élargit désormais au Conseil départemental. Une convention tripartite est donc établie pour définir les contours de cette collaboration, tant du point de vue technique que du point de vue financier. Il est proposé au conseil d'en approuver les termes et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

33 AIDE AUX DEVOIRS - GRATUITE DU DISPOSITIF

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

Dans le cadre de la loi école de la confiance et dans l'attente de la poursuite du déploiement progressif du programme « devoirs faits » dans les écoles, il est proposé au conseil municipal de prévoir la gratuité pour les familles du dispositif « Aide aux devoirs » à compter de cette année scolaire 2019/2020.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

34 CONCERT DE RENTREE ETUDIANTE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur François Caumeau

La Ville organise depuis plusieurs années en partenariat avec l'association Graffiti Urban Radio un concert gratuit à l'occasion de la rentrée étudiante. L'implication de l'association Graffiti Urban Radio contribue fortement au succès de cet événement fédérateur, pour que les étudiants s'impliquent dans la conception et l'organisation de cette soirée étudiante. Pour prolonger cette dynamique en 2019, la Ville et l'association ont notamment sollicité les étudiants du collectif « Youth for climate » pour organiser ensemble un pique-nique zéro déchet. La Ville souhaite soutenir l'engagement et la contribution de l'association Graffiti Urban Radio dans la conception et l'organisation de ce concert de rentrée par l'attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 5.600 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard